

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29 janvier 2016

Présents : Mesdames Chantal VAUDOUR - - Micheline ESTERMANN - Hoda SAYER – Sylvie FUMEY-
Sophie LAMBOLEY
Messieurs Christian HOUILLE - Éric ANSART - Jean-Marie AGHINA -
Denis BEAUSEIGNEUR - François CHARMY – Éric COULON - Jean-Yves DRODE

Absente : Laurence COURBOILLET
Absent excusé : Denis VOEGELE – Danielle IDELON

Procuration : Danielle IDELON donne procuration à Denis BEAUSEIGNEUR

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2015
2. Redevance pour occupation provisoire du domaine public (RODP)
3. IAT
4. Protection sociale complémentaire des agents
5. Economies d'énergie : demande de subvention au SIAGEP
6. Informations et questions diverses.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2015 :

Monsieur Christian HOUILLE présente le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2015.
Il est adopté à l'unanimité.

Pour	Contre	Abstention
Votes	Vote	Vote
13	0	0

2. Redevance pour occupation provisoire du domaine public (RODP)

Tous les ans, GRDF nous verse une redevance d'occupation provisoire du domaine public.
Cette redevance est calculée par rapport à la longueur des réseaux installés au cours de l'année 2015.
Chaque année une délibération est demandée par GRDF fixant le taux de la redevance, soit 0.35 €
par mètre de canalisation nouvelle.

Adopté à l'unanimité.

Pour	Contre	Abstention
Votes	Vote	Vote
13	0	0

3. Indemnité Administration Technicité

L'IAT est une indemnité qui peut être attribuée aux agents appartenant à certains grades de catégorie B ou C. Elle tient compte de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions.

L'organe délibérant crée l'IAT dans la collectivité par délibération.

Il détermine les grades bénéficiaires de cette indemnité.

Il calcule le crédit global. Pour cela, il fixe pour chaque grade un coefficient compris **entre 0 et 8**.

Le crédit global par grade est alors calculé de la façon suivante = Montant annuel de référence pour le grade X Coefficient retenu par l'organe délibérant pour ce grade X Effectif du grade (en équivalent temps plein)

	Nombre d'agents	Montant annuel	coefficient	Montant par grade	Montant voté
Adjoint Administratif 1ère Classe	2	464.29 €	2	1 857.16 €	2000
Adjoint Animation 2ème Classe	1	449.29 €	1	449.29 €	500
Adjoint Technique Ppal 1ere Classe	1	476.10 €	2	952.20 €	1000
Agent Maîtrise Ppal	1	490.04 €	7	3 430.28 €	3500
Agent Spécialisé Ppal 2ème Classe Ecoles Maternelles	1	464.29 €	1	464.29 €	500
total	6	2344.01		7153.22	7500

Une délibération est à prendre sur le montant de l'IAT et le coefficient par grade.

L'attribution de l'IAT et son coefficient est de la compétence du maire et fera l'objet d'un arrêté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour	Contre	Abstention
Votes	Vote	Vote
13	0	0

4. Protection sociale complémentaire des agents

La modification des textes réglementaires conduit à modifier la participation de la commune à la protection sociale complémentaire des agents.

Dorénavant chaque agent qui adhère à une mutuelle labellisée a droit à une prise en charge de l'employeur. Il est proposé le barème ci-dessous :

Participation de la Commune	montant
1 personne	20 €
2 ou 3 personnes	25 €
Au-delà de 3 personnes	28 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour	Contre	Abstention
Votes	Vote	Vote
13	0	0

5. Economies d'énergie : demande de subventions au SIAGEP

Pour permettre de solliciter une subvention auprès du SIAGEP pour le remplacement des ampoules à vapeur de mercure par des ampoules LED, une délibération du conseil municipal doit être prise. Le montant de la subvention allouée par le SIAGEP passe, à compter du 01/01/2016, de 80% à 2 fois 16% :

- 16% au titre des économies d'énergie,
- 16% du fait du Terme E/R2.

Le Maire propose pour l'année 2016 le remplacement de 30 ampoules à vapeur de mercure. Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire à demander cette subvention.

Pour	Contre	Abstention
Votes	Vote	Vote
13	0	0

6. Informations et questions diverses.

- **La société Néolia** réalisera une bicouche de 3 m de large sur le chemin reliant la rue des Rosiers à la Grande rue. Il sera demandé la pose d'un tuyau lors de ces travaux pour l'évacuation des eaux pluviales.

Le permis d'aménager a été déposé pour le lotissement sur la Lile.

- **Permis de construire d'un hangar agricole.**

Un agriculteur pérouisien souhaite construire un hangar agricole dont l'un des côtés serait en mitoyenneté et d'une hauteur de 4 mètres.

Ce projet ne peut être réalisé que :

- si Le PLU est modifié autorisant les constructions d'une hauteur supérieure à 3 mètres
- si le voisin mitoyen cède une bande de 4 mètres.

Le conseil municipal ne souhaite pas modifier le PLU sur ce point. Il demande au maire de proposer, à cet agriculteur, l'achat d'une parcelle communale située aux abords de la carrière Couroux.

- **Direction de l'ALSH.**

Un rapprochement avec la commune de Chèvremont est envisagé pour mutualiser la direction des deux centres de Loisirs. Cette solution permettrait d'avoir une direction communale des centres, de réaliser des économies

de salaires et de gérer au plus juste les animateurs. Un dossier multi-sites est à déposer à Jeunesse et Sports et à la CAF. Le conseil municipal est favorable à cette orientation dans la gestion de l'ALSH.

- L'opération une rose un espoir se déroulera les 23 et 24 avril.
- Il a été demandé au maire où en est la rétrocession de la rue des Aliziers. Cette opération est en cours le problème est que la relation avec le lotisseur est tendue. Il nous réclame 40 000 € de préjudice suite au refus de permis de construire de l'une de ses parcelles.
- L'un des conseillers regrette que M. CAVALI passe en correctionnel pour la réalisation d'un parking avec des remblais sur un terrain agricole.
- Les travaux de la toiture du lavoir seront réalisés début février et une subvention de 4300 € est accordée par la CAB.
- **Projet de salle communale** : Un premier contact a permis d'avoir des informations sur le déroulement de la procédure à suivre pour la réalisation du projet.
- Il est demandé de ne pas oublier la toiture de l'église et de faire au minimum le cœur dont le coût serait estimé à 20 000 €.

Fin du Conseil Municipal à 22h45.

Séance du 29 janvier 2016

Présents :	Noms et Prénoms	Signatures	Observations
	Madame Chantal VAUDOUR		
	Madame Micheline ESTERMANN		
	Madame Sylvie FUMEY		
	Madame Sophie LAMBOLEY		
	Madame Hoda SAYER		
	Monsieur Christian HOUILLE		
	Monsieur Éric ANSART		
	Monsieur Jean-Marie AGHINA		
	Monsieur Denis BEAUSEIGNEUR		Procuration de Mme IDELON
	Monsieur François CHARMY		
	Monsieur Éric COULON		
	Jean-Yves DRODE		

Délibérations	Objet	Vote	
N° 2016/01/01	Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2015	Pour : Contre : Abstention	13 0 0
N° 2016/01/02	Redevance pour occupation provisoire du domaine public (RODP)	Pour : Contre : Abstention	13 0 0
N° 2016/01/03	Indemnité Administration Technicité	Pour : Contre : Abstention	13 0 0
N°2016/01/04	Protection sociale complémentaire des agents	Pour : Contre : Abstention	13 0 0
N°2016/01/05	Economies d'énergie : demande de subventions au SIAGEP	Pour : Contre : Abstention	13 0 0